

M. CAHAN: Tout ce que je peux dire, monsieur le président, c'est que jusqu'ici les comités,—je me suis souvent présenté devant eux,—ont eu l'habitude de recueillir les témoignages des chefs des ministères. Cette règle semble avoir été abandonnée maintenant, et ce ne sont pas les membres du comité ou de cette Chambre qui en viennent à une décision sur les faits qui leur sont présentés, ce sont des fonctionnaires permanents qui empient non seulement sur les fonctions de ce corps législatif mais sur celles des comités permanents. Contrairement à ce qu'a allégué M. Finlayson, je dis, d'après mon jugement comme avocat et sur mon honneur d'honnête homme, que cette compagnie n'a pas l'intention de faire de l'agiotage avec les actions du capital additionnel projeté.

M. WOODSWORTH: Monsieur le président, je proteste au sujet des critiques faites contre un fonctionnaire du département. En outre, je nie que nous ayons essayé de faire de l'obstruction contre ce bill, comme l'a insinué l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Il a fait plus dans ce sens lui-même aujourd'hui que n'importe quel autre membre n'a jamais essayé de faire. C'est la première fois que je parle sur ce bill, et je ne l'aurais pas fait si l'honorable député n'avait pas cherché à obtenir des privilèges spéciaux de cette Chambre. On a conseillé à certains d'entre nous "d'apprendre à nous contenir", mais je crois que si quelqu'un a besoin de suivre ce conseil c'est l'honorable député lui-même.

Divers MEMBRES: A l'ordre!

M. WOODSWORTH: Je ne parle pas de la valeur du bill en ce moment, mais je proteste contre le fait qu'un honorable député, simplement parce qu'il est désappointé de la tournure que prend son bill, blâme la Chambre et un fonctionnaire du département des Finances.

M. CAHAN: Je nie absolument avoir blâmé les membres de cette Chambre ou du comité. Quant au bill, je ne suis pas désappointé; j'accepte le jugement de la Chambre.

L'hon. M. ROBB: Monsieur le président, je ne me lève pas pour défendre le surintendant des assurances. Ce fonctionnaire n'a besoin d'être défendu par personne. Sur les questions d'assurance au Canada, il est reconnu comme un fonctionnaire ne craignant personne, ni la compagnie puissamment riche ni celle à la veille de faire banqueroute. J'approuve mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges, le promoteur de ce bill...

M. CAHAN: Je demande pardon à mon honorable ami, je ne suis pas le promoteur de ce bill.

L'hon. M. ROBB: Alors je me rétracte sous ce rapport. J'approuve mon honorable ami lorsqu'il dit que la compagnie Sun Life est une des meilleures compagnies d'assurance du Canada, oui, l'une des meilleures dans l'empire britannique, et l'une des mieux administrées. Comme Canadien, j'ai éprouvé de la fierté au sujet de la Sun Life Insurance Company quand j'ai voyagé et que je l'ai vue nous faire honneur. Mais parce que cette compagnie a été bien administrée et très profitable à ses actionnaires, ce n'est pas une raison pour que le département des Finances ou le département des Assurances néglige de protéger les détenteurs de polices.

Or, il me semble que mon honorable ami, quoiqu'il se soit pas mal échauffé, n'a pas contesté l'amendement proposé par l'honorable député quant à la valeur du 15 p. 100. Et 15 p. 100 sur \$4,000,000, alors qu'il n'a été versé que \$305,000 en argent véritable depuis le début, n'est pas un rendement à dédaigner. Il est vrai, comme mon honorable ami l'a dit, que la compagnie se propose de vendre au comptant les actions représentant le capital additionnel. Mais si mon honorable ami avait écouté le conseil du surintendant des assurances qui demandait que l'on garantît que l'argent représenté par ce capital serait placé dans les affaires de la compagnie, il n'y aurait pas eu d'opposition de ce côté-ci de la Chambre. Je désire assurer à la Chambre que je ne suis pas un de ceux qui ont peur des grandes compagnies. Je suis fier que les grandes institutions du Canada puissent dire à travers le monde qu'elles sont puissantes; mais j'ai un devoir à remplir comme ministre des Finances de ce pays, et le surintendant des assurances en a un aussi, c'est celui de voir à ce que ces compagnies soient mises sur un pied d'égalité. Si une législation est nécessaire pour cette compagnie ou une autre, elle doit être présentée sous forme de bill général. Je me propose au cours de l'année de voir à ce que le surintendant des assurances ait une conférence avec les diverses compagnies d'assurance sur la vie du Canada; et, si c'est nécessaire, à la prochaine session du Parlement, nous proposerons les modifications aux lois d'assurance de ce pays qui seront devenues nécessaires depuis que le dernier amendement a été adopté. Nous ferons cela avec plaisir, n'oubliant pas que les compagnies d'assurance n'ont pas plus droit à des profits sur leurs placements que n'importe quel autre commerce. Nous protégerons les détenteurs de polices, car, après tout, c'est leur argent qui fournit le capital. Je tiens à dire que les placements